

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DE L'OISE

| Nombre de Membres              |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au conseil municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15                             | 15          | 10                                  |

**Date de la convocation :**  
Décret n°2017-1091 du 2 juin 2017

**Date d'affichage de la délibération :**  
  
**30.06.2017**

**Objet de la délibération :**  
**Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale de 24 septembre 2017**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**

**Séance extraordinaire du 30 juin 2017**

**L'an deux mil dix-sept et le 30 juin à**

**Le Conseil municipal, convoqué par décret du premier ministre conformément à l'article L.283 du Code électoral, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr DUFOUR Jean-François**

**Présents :**

Messieurs et Mesdames DUCOLLET Gérard, VENTURINI Angélo, VANDERSTICHELE Karine, LEMOINE Jean-Luc, BAUSSART Patrick, LARDY Gérard, HELIE Nadine, DEVISSCHER Arnaud et MERMA Colette.

**Absents excusés ayant donné mandat de vote :**

**NEANT**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code électoral, et notamment ses articles L.283 et suivants ;  
**Vu** le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 ;  
**Vu** la circulaire NOR INTA 1405029 C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;  
**Vu** la circulaire NOR INTA 1717222 C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;  
**Vu** l'arrêté du préfet du 19 juin 2017 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et de suppléants à désigner ou à élire pour chacune des communes du département de l'Oise en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, **3** délégués puis **3** suppléants parmi les membres du conseil municipal ;  
CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le conseil a choisi pour secrétaire Mr Patrick BAUSSART

Le bureau électoral était présidé par Mr Jean-François DUFOUR  
Il comprenait :

- Mme Colette MERMA
- Mr Angélo VENTURINI
- Mme Karine VANDERSTICHELE
- Mr Arnaud DEVISSCHER

Le Maire a présenté la liste des candidats délégués :

- Mr Gérard DUCOLLET
- Mr Angélo VENTURINI
- Mr Jean-Luc LEMOINE

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **10**

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Majorité absolue : **6**

Mesdames et Messieurs :

- Mr Gérard DUCOLLET – 9 Voix
- Mr Angélo VENTURINI – 8 Voix
- Mr Jean-Luc LEMOINE – 7 Voix

Ont également obtenus non candidats :

- Mr Arnaud DEVISSCHER – 3 Voix
- Mr Fabien DARBAS – 1 Voix
- Mr Frédéric VASSEUR – 1 Voix
- Mme Catherine MATHIEU DUBOURG – 1 Voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- Mr Gérard DUCOLLET
- Mr Angélo VENTURINI
- Mr Jean-Luc LEMOINE

Le maire présente la liste des candidats suppléants :

- Mr Patrick BAUSSART
- Mme Karine VANDERSTICHELE
- Mr Arnaud DEVISSCHER

Premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants

Le maire a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2017.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'une son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral a procédé, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote qui a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **10**

A déduire bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître :

Majorité absolue : 6

Mesdames et Messieurs :

- Mr Patrick BAUSSART
  - Mme Karine VANDERSTICHELE
  - Mr Arnaud DEVISSCHER
- ont obtenus : 10 voix

Le bureau électoral a proclamé élus délégués au premier tour de scrutin :

- Mr Patrick BAUSSART
- Mme Karine VANDERSTICHELE
- Mr Arnaud DEVISSCHER

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

Ont signé au registre tous les membres présents

le 30 juin 2017

Le Maire,

*J-F. DuFour*

